

Compte rendu de la Session du Conseil Communautaire du 26 avril 2007

L'an deux mil sept

Le 26 avril

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne », dûment convoqué, s'est réuni à 17 heures 30 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président.

Nombre de membres en exercice : 26

Date de convocation : 19 avril 2007

Présents : Mesdames PROT, MAROTTE, NONNET, DE BELLEFOND, DUBUC, LEBLANC et RICHARD, Messieurs DUBOIS, BLANCHET A, FLEURY, SAUVESTRE, ALLELY, CAMUS, DAUBORD, VILLAIN, NICAUD, MASSON, COULON, POTIER, LALANGE JF, LALANGE S, BOURBONNAIS, BOISLAIGUE, BORGEAIS et RENARD.

Absents excusés: Mesdames LEDOUX et PORNET, Messieurs DOUADY, BLANCHET M, LOUPIAS, BOSCARINO, MOULIN, CHARTIER, PROUTEAU, DEFFONTAINES, VALET et FOUCRET.

Assistaient également : Messieurs GAYE, LE SAUX, membres suppléants.

1. Guide touristique de la Communauté de Communes : Commercialisation

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le projet de réalisation d'un guide touristique pour promouvoir les dix communes du « Cœur de Brenne » inscrit au budget 2007. Le document réalisé par le maquettiste Yannick MOURET va être édité prochainement. Pour ce faire une consultation auprès de quatre imprimeries a été réalisée. L'offre de l'imprimerie COLOR 36 de VILLEDIEU SUR INDRE (36260) étant la mieux disante, il propose de lui confier l'impression de 10 000 exemplaires de ce guide pour un montant total de 9 714 € HT.

Compte tenu du coût d'édition de ce document, et suite aux réflexions du Bureau, il propose que ce guide soit vendu 2 € l'unité et que la gestion de la vente soit confiée par convention aux offices de tourisme du territoire.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de confier l'impression du guide touristique de la Communauté de Communes à l'imprimerie COLOR 36 pour un montant total HT de 9 714 € HT. Il fixe le prix de vente de ce document à 2 € l'unité. Il accepte le projet de convention avec les offices de tourisme du territoire pour la commercialisation du guide, et charge le Président de signer les conventions de commercialisation.

2. Budget Logements : Décision modificative N°1

Monsieur le Président de la Commission « Finances » informe le Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de modifier l'imputation de certaines opérations. Aussi, il propose de passer les écritures comptables suivantes :

Intitulés	Diminution sur Crédits déjà Alloués		Augmentation des Crédits	
	Article Opération	Montant	Article Opération	Montant
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Caution citerne Gaz logement des Haras –MEZIERES			275-01	400 €
Acquisition de la maison rue du Parc - AZAY	2132-119	400 €		

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

3. Réhabilitation de deux logements à l'école d'OBTERRE : Réalisation d'un prêt PALULOS

(Annule et remplace la délibération N° 01/04-2007 du 6 février 2007)

Monsieur le Président de la Commission « Finances » rappelle au Conseil Communautaire la délibération n° 03/05-2004, relative à l'approbation du projet et du plan de financement pour la réhabilitation des deux logements de l'école d'OBTERRE. Il propose de réaliser un emprunt, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, aux conditions suivantes :

Montant :	61 000 €
Taux d'intérêt actuariel annuel :	3,75 %
Echéances :	Trimestrielles
Durée du préfinancement :	3 mois
Durée de la période d'amortissement :	80 trimestres
Taux annuel de progressivité :	0 %
Révisabilité des taux d'intérêts et de progressivité :	en fonction de la variation du Livret A

Les taux d'intérêts et de progressivité indiqués ci-dessus peuvent varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou en fonction du taux de commissionnement des réseaux collecteurs du livret A.

En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt émis par la Caisse des dépôts et des Consignations.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, approuve la proposition du Président de la Commission « Finances », et décide de réaliser un prêt PALULOS aux conditions proposées ci-dessus.

Monsieur le Président est autorisé à signer le contrat de prêt avec la Caisse des Dépôts et Consignations ainsi que les demandes de réalisation de fonds. Les fonds seront inscrits en recettes au compte 1641 de la section d'investissement du budget Logements 2007

4. Réhabilitation du logement au dessus de la librairie à AZAY LE FERRON :

Consultation des entreprises

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire le projet de réhabilitation du logement situé au dessus de la librairie d'AZAY LE FERRON. Il rappelle que la maîtrise d'œuvre est assurée par les services de la Communauté de Communes. Afin de déterminer le plan de financement de cette opération, il propose de lancer la consultation des entreprises, et en présente le dossier. Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le dossier de consultation des entreprises, et charge Monsieur le Président de lancer la consultation des entreprises sous forme d'un Marché à Procédure Adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics. Le Président est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires à cette consultation.

5. ZA des Noraies - construction de 2 ateliers relais : Plan de financement prévisionnel

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire, le projet de construction de deux ateliers relais de 350 m² sur la Zone d'Activités communautaire des Noraies à MEZIERES EN BRENNE. Il propose aux membres du conseil de solliciter une Dotation de Développement Rural auprès de l'Etat et une subvention Contrat de Pays auprès de la Région Centre aux taux maximum pour cette opération dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<u>Coût prévisionnel :</u>	
Travaux de construction (HT)	280 000 €
VRD	40 500 €
SPS (2%)	6 410 €
CT (2%)	6 410 €
Frais divers et publication	1 000 €
Honoraires architecte (8,90%)	<u>28 525 €</u>
Total HT	362 845 €
TVA 19,6 %	<u>71 118 €</u>
TOTAL TTC	433 963 €

<u>Plan de financement :</u>	
Contrat de Pays	48 000 €
Dotation de Développement Rural (40 %)	<u>145 138 €</u>
Reste à la charge de la CDC	240 825 €

Suite à cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte le plan de financement prévisionnel proposé par le Président et l'autorise à solliciter une subvention auprès de Région Centre dans le cadre du Contrat de Pays Brenne, ainsi que la Dotation de Développement Rural auprès de l'Etat pour le projet de construction de deux ateliers relais sur la Zone d'Activités des Noraies.

6. ZA des Noraies : vente d'un terrain à Monsieur Cyrille DEWITTE : Modification de l'emprise Foncière
(Annule et remplace la délibération N°02/31-2007 du 13 mars 2007)

Monsieur le Président donne lecture, aux membres du Conseil Communautaire, du courrier de Monsieur Cyrille DEWITTE de BOSSAY SUR CLAISE (37290) qui souhaite s'implanter sur la Zone d'activités des Noraies. Aussi, Monsieur DEWITTE se porte acquéreur d'une superficie de 7 000 m² sur l'îlot 3 et demande l'échelonnement du paiement sur 24 mois, en règlements mensuels.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, conformément à la délibération N° 02/25-2006 du 28 février 2006, accepte la vente d'une parcelle d'une superficie de 7 000 m² située sur l'îlot 3 de la Zone d'Activités des Noraies pour un montant de 17 500 € HT soit 20 930 € TTC, hors frais qui restent à la charge de l'acquéreur. Le Conseil accepte le règlement de cette acquisition en 24 mensualités. Le Président à signer l'acte de vente qui sera régularisé chez Maître STEIGER, Notaire à MEZIERES EN BRENNE.

7. Aménagement de la Place de Verdun à AZAY LE FERRON - Diagnostic d'archéologie préventive : Convention avec l'INRAP

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire, le projet d'aménagement de la place de Verdun à AZAY LE FERRON. Il rappelle que le projet d'aménagement se situe dans le périmètre de l'église et qu'un diagnostic d'archéologie préventive est imposé. Aussi, il donne lecture du projet de convention établi par l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives) dont l'objet est de préciser les conditions de réalisation du diagnostic archéologique. Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention relative au diagnostic d'archéologie préventive avec l'INRAP.

8. CNAS : Désignation d'un délégué des élus et de son suppléant

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que la collectivité est adhérente du CNAS. Compte tenu des changements de membres intervenus au sein du Conseil Communautaire, il convient de nommer un nouveau délégué titulaire et son suppléant. Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne Monsieur Jean-Claude DUBOIS comme délégué titulaire et Monsieur Robert BOSCARINO comme délégué suppléant.

9. Acquisition d'un véhicule 9 places : résultat de la consultation

Monsieur le Président de la Commission « Appel d'Offres » rappelle que dans le cadre du projet d'acquisition d'un véhicule 9 places, une consultation a été lancée pour désigner le fournisseur.

Il rappelle qu'une publication de l'avis de l'appel public à la concurrence est parue dans la Nouvelle République le 8 mars 2007 et a été mise en ligne le 2 mars 2007 sur les sites Internet « Cyberindre » du Conseil Général de l'Indre et de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne ». Un affichage a eu lieu au siège de la Communauté de Communes. La date limite de réception des offres était fixée au 5 avril 2007 à 12 h00. La commission « Appel d'offres » s'est réunie le jeudi 26 avril 2007.

Le fournisseur retenu par la commission est RENAULT CHATEAUROUX - 36000 CHATEAUROUX pour :

Offre de base : véhicule Renault TRAFIC 115 CV - 2 Litres DCI pour un montant de 18 365 € HT
et

les options suivantes :

- Autoradio CD	127,09 € HT
- 8 rehausseurs	255,85 € HT
- Pictogramme	33,91 € HT
- Housses de sièges	<u>768,00 € HT</u>

Total options : 1 184,85 € HT

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, entérine les décisions de la commission Appel d'Offres et approuve le compte rendu de Monsieur le Président de la commission Appel d'Offres. Monsieur le Président est autorisé à signer le marché et toutes les pièces nécessaires à la bonne réalisation de cette acquisition. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2007.

10. Construction de deux ateliers relais – Choix du maître d'oeuvre : résultat de la consultation

Monsieur le Président de la Commission « Appel d'Offres » rappelle que dans le cadre du projet de construction des deux ateliers relais de 350 m² sur la Zone d'activités des Noraies, une consultation a été lancée pour désigner le maître d'oeuvre.

Il rappelle qu'une publication de l'avis de l'appel public à la concurrence a été mise en ligne le 15 mars 2007 sur les sites Internet « Cyberindre » du Conseil Général de l'Indre et de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne ». Un affichage a eu lieu au siège de la Communauté de Communes. La date limite de réception des offres était fixée au 2 avril 2007 à 12 h00. La commission « Appel d'offres » s'est réunie le jeudi 26 avril 2007.

Le Maître d'oeuvre retenu par la commission est Ludovic BIAUNIER Architecte DPLG – 14 place ST Cyran 36000 CHATEAUROUX au taux de 8,90% du montant total des travaux.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire à l'unanimité, entérine les décisions de la commission Appel d'Offres et approuve le compte rendu de Monsieur le Président de la commission Appel d'Offres, Monsieur le Président est autorisé à signer le marché et toutes les pièces nécessaires à la bonne réalisation de cette opération. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Affaires Economiques 2007.

11. Réhabilitation de logements à MEZIERES EN BRENNE et à STE GEMME : Choix du Maître d'oeuvre : résultat de la consultation

Monsieur le Président de la Commission « Appel d'Offres » rappelle que dans le cadre du projet de réhabilitation de logements à MEZIERES EN BRENNE et à STE GEMME, une consultation a été lancée pour désigner les maîtres d'oeuvre. Il rappelle qu'une publication de l'avis de l'appel public à la concurrence a été mise en ligne le 1^{er} mars 2007 sur les sites Internet « Cyberindre » du Conseil Général de l'Indre et de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne ». Un affichage a eu lieu au siège de la Communauté de Communes. La date limite de réception des offres était fixée au 2 avril 2007 à 12 h00. La commission « Appel d'offres » s'est réunie le jeudi 26 avril 2007.

Le Maître d'oeuvre retenu par la commission est le suivant :

Lot 1 : Mission de maîtrise d'oeuvre relative à la réhabilitation de 2 logements à 8/10/12 rue du Bout du Monde à MEZIERES EN BRENNE :

Vianney DEFFONTAINES Architecte DPLG – 14 rue du Pont MALIENTRAS à MEZIERES EN BRENNE au taux de 7 % du montant total des travaux.

Lot 2 : Mission de maîtrise d'oeuvre relative à la réhabilitation de 2 logements à la Cure à STE GEMME

Vianney DEFFONTAINES Architecte DPLG – 14 rue du Pont MALIENTRAS à MEZIERES EN BRENNE au taux de 7 % du montant total des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, entérine les décisions de la commission Appel d'Offres et approuve le compte rendu de Monsieur le Président de la commission Appel d'Offres. Monsieur le Président est autorisé à signer le marché et toutes les pièces nécessaires à la bonne réalisation de cette opération.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Logements 2007.

12. Construction d'un local technique à la déchetterie – Choix du maître d'oeuvre : Résultat de la consultation

Monsieur le Président de la Commission « Appel d'Offres » rappelle que dans le cadre du projet de construction d'un local technique à la déchetterie, une consultation a été lancée pour désigner le maître d'oeuvre.

Il rappelle qu'une publication de l'avis de l'appel public à la concurrence a été mise en ligne le 20 mars 2007 sur les sites Internet « Cyberindre » du Conseil Général de l'Indre et de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne ». Un affichage a eu lieu au siège de la Communauté de Communes. La date limite de réception des offres était fixée au 6 avril 2007 à 12 h00. La commission « Appel d'offres » s'est réunie le jeudi 26 avril 2007.

Le Maître d'oeuvre retenu par la commission est Vianney DEFFONTAINES Architecte DPLG – 14 rue du Pont MALIENTRAS à MEZIERES EN BRENNE au taux de 7 % du montant total des travaux.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, entérine les décisions de la commission Appel d'Offres et approuve le compte rendu de Monsieur le Président de la commission Appel d'Offres.

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché et toutes les pièces nécessaires à la bonne réalisation de cette opération. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2007.

13. Aménagement de la place d'AZAY LE FERRON - Mission SPS : Résultat de la consultation

Monsieur le Président de la Commission « Appel d'Offres » rappelle que dans le cadre du projet de d'aménagement de la place de Verdun à AZAY LE FERRON, une consultation a été lancée pour nommer un coordinateur SPS et un contrôleur technique.

Il rappelle qu'une publication de l'avis de l'appel public à la concurrence a été mise en ligne le 4 avril 2007 sur les sites Internet « Cyberindre » du Conseil Général de l'Indre et de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne ». Un affichage a eu lieu au siège de la Communauté de Communes. La date limite de réception des offres était fixée au 17 avril 2007 à 12 h00. La commission « Appel d'offres » s'est réunie le jeudi 26 avril 2007.

L'entreprise retenue par la commission est A3 COORDINATION - 18000 BOURGES pour un montant de 1 329 € HT. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, entérine les décisions de la commission Appel d'Offres et approuve le compte rendu de Monsieur le Président de la commission Appel d'Offres. Monsieur le Président est autorisé à signer les marchés et toutes les pièces nécessaires à la bonne réalisation de cette opération. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2007.

14. Construction d'une structure Multiaccueil à PAULNAY – Etude de sol : résultat de la consultation

Monsieur le Président de la Commission « Appel d'Offres » rappelle que dans le cadre du projet de construction d'une structure multi-accueil à PAULNAY, il est nécessaire de réaliser une étude de sol. Une consultation a été lancée auprès de 5 bureaux d'études spécialisés. La date limite de réception des offres était fixée au 17 avril 2007 à 12 h00.

La commission « Appel d'offres » s'est réunie le jeudi 26 avril 2007.

L'entreprise retenue par la commission est CEBTP SOLEN - 400, rue Morgane Saulnier – ZA du Papillon – 37210 PARCAY MESLAY pour un montant total HT de 2 390 €.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, entérine les décisions de la commission Appel d'Offres et approuve le compte rendu de Monsieur le Président de la commission Appel d'Offres.

Monsieur le Président est autorisé à signer les marchés et toutes les pièces nécessaires à la bonne réalisation de cette opération. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2007.

15. Viabilisation de la zone d'activités de l'Avis à MARTIZAY : Résultat de la consultation pour le choix des candidats

Monsieur le Président de la Commission « Appel d'Offres » rappelle que dans le cadre du projet de viabilisation de ZA de l'Avis à MARTIZAY, une consultation a été lancée pour le choix des candidats à la réalisation des travaux. La date limite de réception des candidatures était fixée au 19 avril 2007 à 12 h00.

La commission « Appel d'offres » s'est réunie le jeudi 19 avril 2007.

La commission a retenu les candidatures des entreprises suivantes :

Lot N°1 - VRD :

- BERRY ENVIRONNEMENT – 31 rue d'Auvergne – 36400 LA CHATRE
- SETEC – ZI La Martinerie- 36130 DIORS
- COLAS – Les orangeons - 36130 LE POINCONNET
- SCC- Les Miroux – 36290 PAULNAY
- BTS Travaux publics- ZAC Les Plantes - 36800 LE PONT CHRETIEN

Lot N°2 – Eclairage Public :

- VIGILEC - Zone Industrielle – BP 128- 37600 LOCHES
- ETDE - Les Grands Champs – BP 8004 – 37390 CHANCEAUX SUR LOIRE
- LABRUX SAS – La Barrière du Trône – 36300 LE BLANC
- BTS Travaux publics- ZAC Les Plantes - 36800 LE PONT CHRETIEN
- INEO Centre Les Gravais de Rigny – 36160 DESCARTES

- SPIE – 36000 CHATEAUROUX
- SDEL – ZI Les Noyers – 36150 VATAN
- SEGEC -70 rue Aristide Briand – 36400 MONTGIVRAY

Lot N°3 – Espaces verts :

- BERRY ENVIRONNEMENT – 31 rue d’Auvergne – 36400 LA CHATRE
- LONATI paysages – Route de Châteauroux – 36500 BUZANCAIS
- BTS Travaux publics- ZAC Les Plantes - 36800 LE PONT CHRETIEN
- GAUJARD ROME – 160 avenue d’Argenton – 36000 CHATEAUROUX
- FOUCRET BTP PAYSAGES – ZA de Villedieu – Niherne – 36320 VILLEDIEU SUR INDRE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l’unanimité, entérine les décisions de la commission Appel d’Offres et approuve le compte rendu de Monsieur le Président de la commission Appel d’Offres.

Monsieur le Président est autorisé à transmettre aux candidats retenus, les pièces nécessaires à la remise de leur offre.

16. Voirie - Programme de modernisation de la voirie communautaire 2007 : Consultation des entreprises

Monsieur le Président rappelle le programme de modernisation de la voirie communautaire inscrit au budget principal 2007. Pour la réalisation de ces travaux, il convient de lancer la consultation des entreprises. Aussi, il présente le dossier de consultation réalisé par les services de la Direction Départementale de l’Equipement. Le Conseil Communautaire à l’unanimité, après en avoir délibéré, approuve le dossier de consultation des entreprises, et charge le Président de lancer la consultation, sous forme :

d’un appel d’offres ouvert pour les lots suivants :

Lot N°1 : reprofilage aux enrobés et enduits

Lot N°2 : tapis aux enrobés

Lot N°3 : Scarification du support

Et d’un marché à procédure adaptée (MAPA) pour le lot suivant :

Lot N°4 : Assainissement de la voirie (fossés et dérasement)

Monsieur le Président est chargé de signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

Les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme sont inscrits au budget principal 2007

17. Réhabilitation du logement 9 place de l’Eglise à STE GEMME : Avenant pour travaux supplémentaires

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le devis pour travaux supplémentaires dans le cadre du marché pour la réhabilitation du logement situé 9 place de l’Eglise à STE GEMME :

Lot N°4 – Plomberie – Entreprise GANDOLFI

Remise à neuf des canalisations

+ 436,45 € HT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité, accepte le devis pour travaux supplémentaires présenté ci-dessus, et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget « Logements » 2007.

18. Réhabilitation de deux logements dans le bâtiment dit « Les Violettes » à OBTERRE : Avenant pour travaux supplémentaires

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le devis pour travaux supplémentaires dans le cadre du marché pour la réhabilitation de deux logements dans le bâtiment dit « Les Violettes » à OBTERRE.

Lot N°1 – Démolition gros œuvre VRD – Entreprise LEDOUX

Réfection du dallage béton dans la salle de l’ancien Bar

+ 2 940,16 € HT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité, accepte le devis pour travaux supplémentaires présenté ci-dessus, et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget « Logements » 2007.

**19. Réhabilitation des logements des Haras et de la rue Wiltzer à MEZIERES EN BRENNE
Avenant de prolongation de délais.**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que les travaux prévus dans le cadre du marché pour la réhabilitation des logements situés rue des Haras et rue Wiltzer à MEZIERES EN BRENNE ne sont pas achevés à l'issue du délai initial. Il propose de prolonger le délai pour tous les lots et reporter ainsi la fin du chantier au vendredi 27 avril 2007.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la prolongation de délais pour tous les lots et reporte ainsi la fin du chantier au vendredi 27 avril 2007. Le Président est autorisé à signer les avenants de prolongation avec les entreprises.

Publié le 9 mai 2007

Le Président,

Jean Louis CAMUS